

COMPTE RENDU RÉUNION DU 2 MARS 2017

**PRESENTS** : Christine Courtois (Présidente), Fabiola Binaghi, Catherine Cousin, Laurence Grandjean, Hélène Souêtre, Michel Errard, Jallal Hamani.

Madame Souêtre est secrétaire de séance.

### THEMATIQUES ABORDEES

#### Dangerosité des rues

**- La rue du Moulin à Vent :**

- Manque de trottoirs
- Voitures garées sur les trottoirs
- Ouverture de l'école sur une voie privée générant des problèmes (stationnement) pour les résidents et sur la voie publique
- Circulation compliquée en raison des passages de cars, du stationnement côté Ormesson et des barrières Vigipirate au niveau du gymnase.

**Une réponse concrète est apportée : une solution est en cours**

**- L'Avenue des Rêts :**

Pas de trottoirs : *ce chemin piétonnier appartient au domaine privé et reste néanmoins tout à fait praticable quotidiennement par les usagers.*

**- La rue de Sucy :**

Trottoirs étroits, voitures garées sur les trottoirs : *il faut le signaler à la Police Municipale*  
Aux feux rouges, le passage du pont de Chennevières à la rue du Pont est dangereux, en particulier aux heures de pointe.

**Quelles solutions peuvent être apportées?**

#### La propreté

**- Les ordures ménagères :**

Le ramassage hebdomadaire est insuffisant pour plusieurs raisons (odeurs, poubelles sur la rue pendant le week end) : *Il est prévu de rediscuter, à échéance du contrat avec le prestataire. Il s'agit d'un contrat mutualisé avec plusieurs villes du territoire, compétent en la matière.*

Les poubelles souvent débordantes de la crèche et de l'école sont sorties le weekend : *La municipalité va gérer ce souci directement avec la crèche et veiller à trouver une solution.*

Il semble qu'une amélioration ait été constatée pour ce qui concerne les oublis de passage et le respect des jours prévus : *Le territoire GPSEA a été informé de ces désagréments.*

**- Les ordures extra ménagères**

Le quartier de l'ALMA semble oublié du fait d'un problème de passage de véhicule et subit par ailleurs un dépôt sauvage d'ordures en raison d'une zone propice

## **- Propreté des rues:**

Des remarques sont faites par les habitants. La propreté serait à revoir : ***Il est indispensable de préciser les adresses devant lesquelles il est constaté ce manque de propreté de manière à faire intervenir efficacement le personnel compétent.***

## Travaux

Il serait souhaitable qu'une information, concernant les travaux qui doivent intervenir soit faite par Internet pour que les habitants soient tenus au courant afin d'éviter certaines surprises : ***Quand il s'agit de gros travaux, la Municipalité est en mesure de prévenir les habitants et organise souvent des concertations avec les riverains. Quand il s'agit de courts travaux organisés par d'autres entités (EDF, Téléphonie, Eau, etc...), la Ville n'est pas informée en amont et il arrive très fréquemment que les travaux soient terminés avant qu'elle n'ait eu le temps de diffuser l'information. Elle demande, bien entendu constamment aux intervenants d'être informée en amont.***

A certains endroits les trottoirs sont en mauvaise état sur des surfaces plus ou moins importantes et présentent des risques de chute : ***Il est indispensable de préciser les adresses devant lesquelles la voirie est défectueuse de manière à ce que les services techniques puissent intervenir rapidement.***

**- Pour le quartier Casenave, Madame Binaghi a établi un résumé des nombreux problèmes avec des propositions de solutions :**

### **- Rue de Gaulle, entre le rue de la République et le grand virage en S :**

Vitesse excessive des véhicules, bien que la rue soit réputée étroite par les services de la DDE (cf sens unique lors des travaux de 2016)

Proposition = un ralentisseur au droit du passage clouté (n°76 rue de Gaulle) : ***Ce dispositif existe déjà.***

Poubelles entreposées en permanence sur le trottoir : prévenir les riverains de l'interdiction (n°70/72/74) : ***La Ville a également demandé au GPSEA d'apposer une bande adhésive spécifique pour ce genre d'incivilités.***

### **- Mur d'enceinte de la propriété des Rets entre l'escalier du chemin de la croix de Javot et l'entrée du château, (mur de gauche en descendant) :**

Aucun entretien depuis de très nombreuses années et apparition de racines pouvant entraîner des éboulements (cf. effet déjà constaté au feu en bas de la rue Casenave). Des branchages débordent largement sur le trottoir de gauche en descendant, empêchant les piétons de cheminer. Changement de trottoir obligatoire... : ***Plusieurs courriers ont été adressés par les services techniques aux propriétaires.***

### **- Trottoir de droite entre le numéro 76 et 84 rue de Gaulle :**

Prendre en compte l'étroitesse du trottoir pour améliorer le cheminement piéton. Malheureusement trous et bosses sont légions et obligent parfois à descendre sur la chaussée ...Que fera la mairie quand les travaux du 80 rue de Gaulle seront terminés ? ***La Municipalité envisage de proposer au propriétaire une rétrocession de parcelle afin d'agrandir le trottoir une fois les travaux terminés.***

### **- Chemin de la vieille montagne :**

Toujours pas de remise en état du gazon après les nombreux travaux de 2016. La vue sur Paris était superbe depuis le haut du chemin dans le virage. Contrairement aux anciens propriétaires, le riverain (derrière) du 37 rue du pont n'entretient plus ses tilleuls qui obstruent la vue sur Paris. Le lierre débordait également avant d'être coupé récemment suite à injonction de la mairie. Serait il possible de demander à ce propriétaire d'élaguer, comme par le passé ?

Partie basse dégradée à l'arrivée sur la rue du pont. Des courriers ont été adressés aux trois propriétaires concernés. Très dangereux pour les piétons, le trottoir le long de la rue du pont contigu au chemin, est rendu étroit par les branchages sur la côté gauche en descente.

***La Ville applique la même procédure pour tous les propriétaires contrevenants. Elle adresse d'abord un courrier demandant de réaliser l'élagage des arbres et branchages gênants. Dans un deuxième temps, si aucune réponse ni action ne sont constatées, l'intéressé est prévenu que la Ville mandatera un professionnel pour exécuter la tâche qui sera refacturée au propriétaire.***

### **- Rue Casenave :**

Serait possible d'installer un ou des ralentisseurs sur la portion de la rue de l'Alma jusqu'au feu. Les voitures roulent trop vite : ***Il n'est pas prévu ce genre d'installation d'une part, coûteuse et qui nécessite obligatoirement la validation des habitants aux quatre coins du ralentisseur pour être valable.***

**- Allée des sapins :**

L'élagage des arbres est attendue depuis plusieurs mois car nombreux sont les arbres en souffrance.

**Danger** : deux pins maritimes penchent fortement vers les habitations. Voici quelques années, deux d'entre eux ont été abattus pour les mêmes raisons. Des chenilles processionnaires sont installées dans les pins maritimes et noirs. Ces insectes sont envahissants et nuisibles pour tous les arbres des environs.

Il est expressément demandé à la mairie de bien vouloir faire le nécessaire dans les plus brefs délais.

***La Ville est venue constater sur place. Elle a mandaté une expertise phytosanitaire. Une réunion sera organisée avec les riverains pour en exposer le compte rendu et les solutions proposées.***

**- Chemin de la Croix de Javot :**

Le cheminement piéton prévu au début du chemin ne peut plus remplir son office depuis le retrait de certains plots de protection. En effet, des véhicules se garent dans ce recoin. Il serait souhaitable de rétablir les plots ou de signaler l'interdiction de stationner voire de verbaliser les contrevenants : ***Nous demandons aux services techniques s'il est possible de réinstaller ces plots. Dans le même temps il convient d'appeler la Police municipale ou la Police nationale pour verbalisation quand les faits se produisent.***

Au fond de l'impasse, la nuit, le chemin est souvent occupé par des véhicules. Les occupants étrangers au quartier, restent une partie de la nuit. Les riverains souhaitent le passage de la police municipale afin que les "habitudes" ne persistent pas et vous en remercient.

**- Mur d'enceinte du château des Rets côté Moulin :**

Le problème d'effondrement est connu depuis de nombreuses années. Les riverains voudraient connaître l'action de la mairie sur le sujet : ***Courrier recommandé envoyé aux propriétaires par les services.***

**- Arbres dans l'enceinte du château :**

Constat : Aucun entretien de l'enceinte du parc hormis le pourtour du château lui-même...Or, les arbres se développent et vieillissent anarchiquement. Déjà en 1999, beaucoup ont entraîné des murs entiers dans leurs chutes et à présent (presque 20 ans plus tard ...) sans entretien, des branches tombent sur la chaussée et dans les jardins limitrophes. Les propriétaires du chemin de l'alma sont aussi victimes de ces négligences. La mairie est-elle en mesure d'obliger l'élagage ? ***Oui, sur le domaine public***

Et quelles solutions sont elles envisageables avec les riverains immédiats ?

Doit-on prêter mains fortes en constituant un collectif de riverains ? ***Cette idée a déjà été soulevée et la municipalité continue de la soutenir.***